



Certificat d'examen de types n° F-04-D-270 du 22 avril 2004

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/D030568-D4

Compteurs d'énergie électrique ACTARIS type A14C4

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

FABRICANT :

JABIL – UI Lotnicza 2 - 82500 Kwidzyn – POLOGNE Z0.0

DEMANDEUR :

ACTARIS, Z.I. Chasseneuil, avenue des Temps Modernes, 86360 Chasseneuil du Poitou - FRANCE

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 94.00.573.001.1 du 29 avril 1994 ⁽¹⁾ complétée par le certificat d'examen de type n° F-03-D-182 du 14 mai 2003, et transfère au site de JABIL la fabrication du compteur d'énergie électrique type A14C4.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques techniques de l'instrument concerné par le présent certificat sont inchangées par rapport à celles de l'instrument faisant l'objet de la décision et du certificat cités en objet.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèle et la date figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par la décision et le certificat précités.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive des compteurs d'énergie électrique ACTARIS type A14C4 est effectuée sur le site d'ACTARIS de Chasseneuil.

La vérification de la constante est réalisée lors de la vérification primitive pour le compteur d'énergie électrique ACTARIS type A14C4 par interprétation lors des essais d'exactitude.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D030568-D4 ainsi que chez le fabricant et chez le bénéficiaire du présent certificat.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 22 avril 2014.

Pour le Directeur Général
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie, avril 1994, page 339.